

## INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS

Année scolaire 2025 - 2026

Les parents devront se présenter au Lycée où ils seront accompagnés par un personnel de Vie scolaire pour procéder aux modalités d'inscription selon le calendrier ci-dessous :

### Calendrier

Dates	Inscriptions et Réinscriptions en	Horaires
Lundi 23 juin	matin	Lundi / Mardi Jeudi 7h30 à 12h30 13h30 à 16h
	après-midi	
Mardi 24 juin	matin	1ère AGORA
	après-midi	
Mercredi 25 juin		Tle MCV A
Jeudi 26 juin	matin	Tle ASSP 1
	après-midi	Tle ASSP 2
Vendredi 27 juin		Tle AGORA
		2ème Année de BTS
Lundi 30 juin	matin	2 <sup>nde</sup> GATL
	après-midi	2 <sup>nde</sup> GATL
Mardi 1 <sup>er</sup> juillet	matin	2 <sup>nde</sup> MRC
	après-midi	2 <sup>nde</sup> MRC
Mercredi 2 juillet		2 <sup>nde</sup> ASSP
		2 <sup>nde</sup> ASSP
Jeudi 3 juillet	matin	2 <sup>nde</sup> ASSP
	après-midi	2 <sup>nde</sup> ASSP
Vendredi 4 juillet		Nouveaux élèves de Premières et de Terminales
Mercredi 9 juillet		1 <sup>ère</sup> Année de BTS
Jeudi 10 juillet		3 <sup>ème</sup> Prépa Métiers

Mercredi  
Vendredi  
7h30 à 12h30

**N.B. :**  
Pour toute  
inscription,  
être à jour  
pour la cantine.  
**OBLIGATOIRE**

### Pièces à fournir :

- 5 photos d'identité récentes
- L'attestation d'assurance pour l'année 2025-2026
- Carte d'identité ou Passeport de l'élève / étudiant(e) (ORIGINAL)
- Carte d'identité ou Passeport du Représentant Légal ou Tuteur de l'élève (ORIGINAL) sauf BTS
- Livret de famille (toutes les pages)
- Un justificatif d'adresse de moins de 3 mois du Représentant Légal ou Tuteur (Électricité ou Eau ou Téléphone ou Quitance de loyer avec adresse)
- Coordonnées téléphoniques et adresse mail de l'élève / étudiant(e)
- Un RIB au nom du Représentant Légal pour la Bourse
- L'exécuté de l'établissement d'origine **OBLIGATOIRE** pour les nouveaux élèves et étudiants(es)
- La notification d'affectation **OBLIGATOIRE** pour les nouveaux élèves et étudiants(es)
- Les deux ou trois bulletins de la classe précédente **OBLIGATOIRE** pour les nouveaux élèves
- Le relevé de notes du Baccalauréat pour les 1ères Année de BTS

### A remettre au Bureau des Entreprises :

- RIB au nom du Responsable légal ou Tuteur pour les élèves mineurs (sauf BTS)
- RIB au nom de l'élève si majeur dans l'année (sauf BTS)
- Certificat médical + Attestation de Sécurité Sociale pour les élèves de Secondes, Premières et Terminales ASSP

Attestation  
Sécurité Sociale



Le Proviseur

D. NONONE

Pour toute inscription ou réinscription la présence de l'élève et du Responsable légal ou Tuteur est **OBLIGATOIRE** (sauf BTS).